

Deux référents départementaux des directrices et directeurs sont missionnés avec un temps de travail réparti équitablement sur la semaine, chacun sur la base de 50% de son temps de service.

FICHE DE POSTE	
Intitulé	Référent départemental des directrices et directeurs d'école
Positionnement	<p>Le référent départemental des directrices et directeurs d'école exerce sa mission sous l'autorité de la Directrice académique.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et des priorités nationales, académiques et départementales dans le respect de la réglementation ayant droit dans les écoles du 1er degré.</p>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la professionnalisation des directeurs dans l'exercice de leurs missions, notamment dans le contexte nouveau de la loi Rilhac. • Organiser et participer à la conception de la formation initiale et continue des directrices et des directeurs. • Mettre en place un réseau départemental des directeurs et l'animer pour favoriser la mutualisation des pratiques • Conseiller les directeurs dans l'exercice de leur tâches quotidiennes (sécurité, relations aux familles, gestion de situations complexes, animation d'équipes ...) ou dans des situations de gestion de crise • Proposer des outils à destination des directeurs d'école (fiche école, lettre aux directeurs...) • Participer à des groupes de travail départementaux ou académiques • Accompagner individuellement les directeurs et assurer le suivi des demandes adressées sur la messagerie dédiée à la mission de référent (y compris en relayant aux IEN des questions appelant une réponse relevant de leur compétence) ; • Travailler en articulation avec les IEN CCPD et les services de la DSDEN • Participer aux comités départementaux de direction d'école (CDDE)
Qualification requises	<p>Le directeur d'école référent devra avoir été inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école et justifier de 3 ans d'expérience minimum dans la fonction.</p>
Compétences / expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Discrétion et loyauté • Disponibilité et réactivité • Qualité organisationnelle et capacité d'initiative • Capacité à préparer et à conduire des réunions • Excellente connaissance du système éducatif • Expertise dans l'exercice de la fonction de directeur d'école et du référentiel métier des directeurs d'école • Connaissances juridiques et réglementaires du cadre scolaire • Aisance communicationnelle, écoute bienveillante, • Capacité à travailler en équipe et à s'inscrire dans des objectifs communs
Conditions d'exercice	<p>Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission « direction d'école » le référent exerce sa mission au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges sur la base de 50% de son temps de service. Il peut toutefois être amené à se déplacer dans le cadre de ses missions.</p> <p>La nomination se fait à titre définitif pour une durée d'un an renouvelable deux fois.</p>

Candidature	<p>Les candidatures, composées d'une lettre de motivation faisant valoir l'expérience et les motivations des candidats et d'un CV actualisé doivent être transmises pour le 15 septembre au plus tard.</p> <p>Elles sont à adresser par mail à Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale des Vosges, s/c de Madame l'inspectrice ou Monsieur l'inspecteur de circonscription à l'adresse : ce.ia88@ac-nancy-metz.fr.</p> <p>Les dossiers seront examinés après un premier avis de l'IEN. Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien.</p>
--------------------	---